



صندوق أبوظبي للتنمية
ABU DHABI FUND FOR DEVELOPMENT



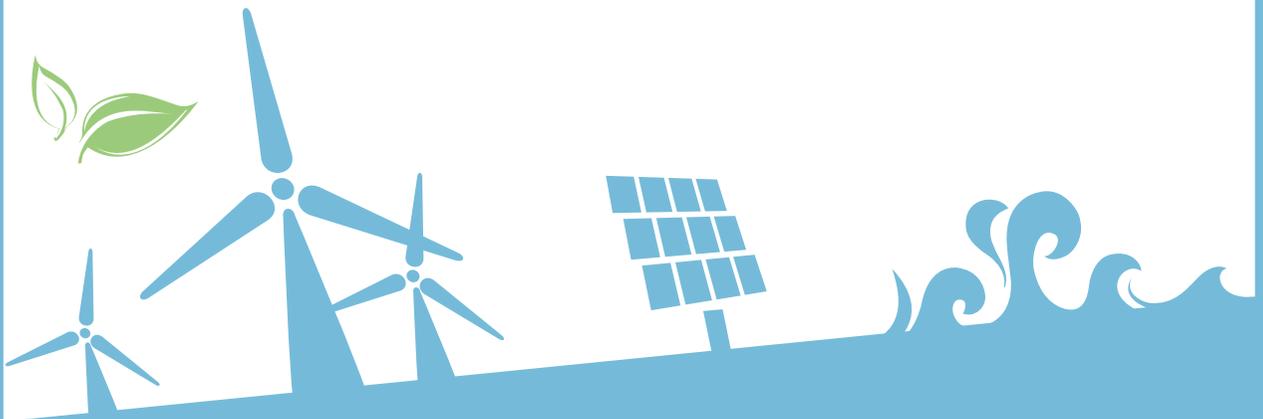
IRENA
International Renewable Energy Agency

Directives pour les candidats

IRENA ADFD
PROJECT FACILITY



Soutenir la Transition Énergétique



Copyright © IRENA janvier 2015

Sauf indiqué autrement, le matériel de cette publication peut librement être utilisé, partagé ou réimprimé, sous condition que l'IRENA soit reconnue comme source.

IRENA

L'Agence Internationale de l'Énergie Renouvelable (IRENA) est une organisation intergouvernementale qui soutient les pays dans leur transition vers un futur énergétique durable. L'agence est une plateforme internationale de coopération, un centre d'excellence et un dépositaire de politique, de technologie, de ressource et de savoir financier au sujet des énergies renouvelables. L'IRENA encourage l'adoption répandue et l'utilisation durable de toutes formes d'énergies renouvelables, y compris la bioénergie, l'énergie géothermique, l'énergie hydroélectrique, l'énergie des océans, l'énergie solaire et l'énergie éolienne, dans la poursuite du développement durable, de l'accès à l'énergie, de la sécurité énergétique et de la croissance et la prospérité économique à faible émission de carbone.

www.irena.org

ADFD

Le Fond d'Abu Dhabi pour le Développement (ADFD) a été établi par le gouvernement d'Abu Dhabi le 15 juillet 1971 comme institution publique autonome, avec l'objectif d'offrir une aide économique sous la forme de prêts facilités et d'assistance technique aux pays en développement afin de soutenir leur développement économique et social. La mission de l'ADFD consiste à aider les pays en développement à effectuer une croissance économique durable et à fournir des ressources financières, à forger des partenariats dans les secteurs public et privé et à adopter les meilleures pratiques internationales afin d'en assurer l'efficacité.

www.adfd.ae

Ce document est traduit de l'original anglais, Guidelines for Applicants; IRENA/ADFD Project facility (IRENA,2014,2015)

Alors que cette publication encourage l'adoption et l'utilisation de l'énergie renouvelable, l'Agence Internationale de l'Énergie Renouvelable n'appuie aucun projet, produit ou fournisseur de services particulier.

Les désignations employées et la présentation des matériels par la présente n'impliquent aucune expression d'opinion que ce soit au nom de l'Agence Internationale de l'Énergie Renouvelable ou du Fond d'Abu Dhabi pour le Développement concernant le statut légal d'un pays, territoire, ville ou région ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou de ses limites.

Avant-propos

La mobilisation du financement est l'un des plus grands défis pour le développement des énergies renouvelables dans les pays en développement. L'engagement des Émirats Arabes Unis à financer les projets des énergies renouvelables dans les pays en développement avec la somme de 350 millions de dollars américains - à travers un partenariat entre l'IRENA et l'ADFD - a créé une plateforme efficace qui assure un commandement visant à mobiliser et à attirer les investissements afin de renforcer la transition mondiale vers l'énergie propre.

Dans chaque cycle de financement, les projets d'énergies renouvelables sélectionnés sont ceux qui affichent le plus grand potentiel pour renforcer les capacités des communautés locales et améliorer l'accès à l'énergie et la sécurité énergétique, tout en étant novateurs et reproductibles. L'augmentation du montant des prêts requis prouve qu'il existe une forte demande de financement de projets basés sur l'énergie renouvelable dans les pays en développement.

Ces directives pour la Facilité de Projets IRENA/ADFD ont été élaborées pour informer et aider les candidats ainsi que les autres parties prenantes. De précieux enseignements sur chaque cycle y sont intégrés, et les améliorations continuent, afin d'assurer davantage de succès aux étapes suivantes. La participation active des candidats et des parties prenantes dans l'évolution du processus est encouragée, car elle améliore également le propre travail de l'IRENA pour faciliter le financement des énergies renouvelables.

Notre objectif reste à découvrir et, finalement, attirer des financements pour les projets qui aideront à conduire la transition vers l'énergie propre dans le monde; ceci peut étendre la mise en place de services énergétiques modernes pour plus d'un milliard de personnes qui en sont dépourvues aujourd'hui et inspirera - et produira des exemples de meilleures pratiques pour - des projets beaucoup plus percutants à travers le monde.

Adnan Z. Amin
Directeur-Général, IRENA

Contenu

Objectif	3
La Facilité de Projets IRENA / ADFD	3
Éligibilité	3
Financement fourni par l'ADFD	4
Processus de sélection des projets	5
Présentation des candidatures de projets	8
Contact	8

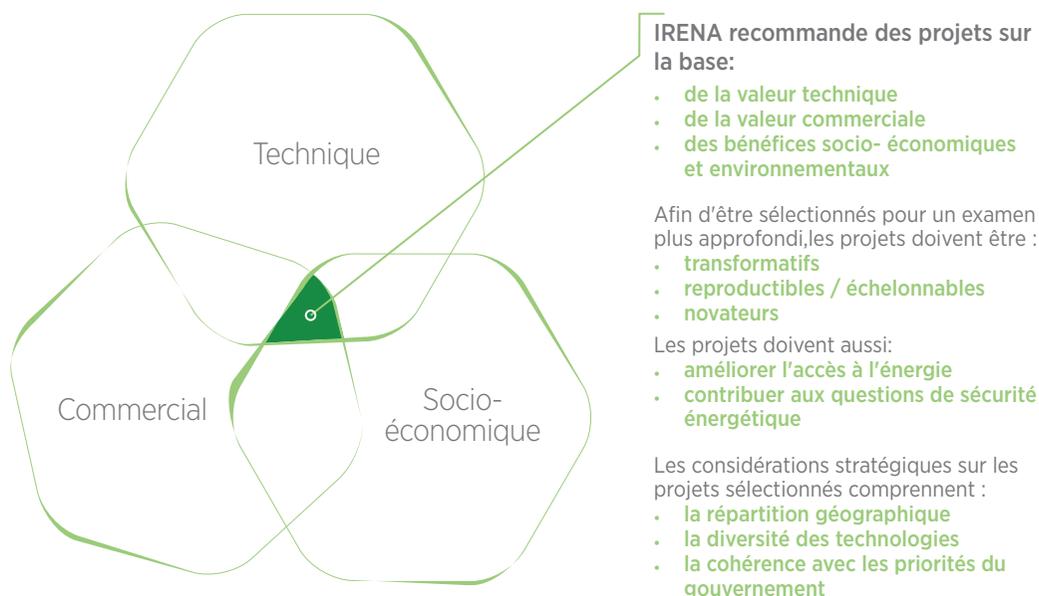
Objectif

Ce document fournit des informations sur la Facilité de Projets IRENA/ADFD et le processus de candidature du projet et de sa sélection. Les candidatures doivent être effectuées par l'intermédiaire du site web de l'IRENA, via la page de la Facilité de Projets IRENA / ADFD : www.irena.org/adfd.



La Facilité de Projets IRENA/ADFD

Afin de soutenir la mission de l'Agence Internationale de l'Énergie Renouvelable (IRENA) et d'encourager rapidement le développement et l'utilisation répandue des énergies renouvelables, le Fond d'Abu Dhabi pour le Développement (ADFD) a effectué un engagement inédit atteignant jusqu'à 350 millions de dollars américains, sur sept cycles de financement, pour le nouveau programme guidé par l'IRENA. Ces fonds sont fournis sous forme de prêts doux et utilisés uniquement pour financer les projets des énergies renouvelables recommandés par l'IRENA dans les pays en développement. Le premier des sept cycles de financement a débuté en 2012.



Éligibilité

Les projets candidats au financement doivent répondre aux exigences suivantes:

- Les projets doivent être soumis par les États membres de l'IRENA, les signataires du Statut, ou par des États en cours d'adhésion, et qui sont des pays en développement inclus dans la "Liste du CAD des bénéficiaires de l'APD" de l'Organisation pour la Coopération et le Développement économique (OCDE). Une préférence sera accordée aux propositions de projets soumises par les États membres de l'IRENA.
- Les projets doivent déployer les énergies renouvelables telles que définies dans le Statut de l'IRENA, y compris la bioénergie, l'énergie géothermique, l'énergie hydroélectrique, l'énergie des océans, l'énergie solaire et l'énergie éolienne.

Financement fourni par l'ADFD

L'ADFD fournit un financement souverain aux gouvernements des pays en développement sous la forme de prêts concessionnels afin de soutenir les priorités de développement et d'aider les gouvernements à atteindre un développement économique durable.

Si le candidat est une entité gouvernementale non impliquée dans les affaires internationales d'emprunt du pays (par exemple, ministère de l'Énergie), une lettre d'intentions de l'entité gouvernementale qui traite des affaires internationales d'emprunt (par exemple, le Ministère des Finances ou de la Coopération Internationale) est requise par l'ADFD. La lettre d'intentions doit indiquer que le projet est conforme aux priorités de développement du gouvernement et que le gouvernement appuie le projet.

Si le candidat est un organisme privé ou semi-gouvernemental, l'ADFD exige que les candidatures soit prises en charge par une lettre de garantie gouvernementale émise par le ministère ou l'autorité qui traite de la coopération et du financement internationaux. L'ADFD ne peut conclure un accord de prêt avec un organisme privé ou semi-gouvernemental que si un accord de garantie de prêt est signé entre l'ADFD et le gouvernement (représenté par le ministère qui traite des affaires internationales d'emprunt, par exemple, le Ministère des Finances, le Ministère de la Coopération Internationale).

Des modèles de ces lettres peuvent être trouvés sur le site web www.irena.org/adfd.

Le financement de l'ADFD est disponible comme suit:

- Le montant total des prêts concessionnels engagé par cycle annuel de sélection de projets est d'environ de 50 millions de dollars américains.
- La valeur du prêt concessionnel pour chaque projet est comprise entre un minimum de 5 millions et un maximum de 15 millions de dollars américains.
- Le montant du prêt pour chaque projet couvre jusqu'à 50 pour cent du coût estimatif total du projet.
- Les taux des prêts varient entre 1 et 2 pour cent par an, avec une durée de 20 ans, y compris un délai de grâce de 5 ans.
- Le projet doit faire preuve d'une faisabilité économique.
- Les prêts doivent couvrir autant de destinataires et de régions que possible par cycle de candidature.
- Il n'y a pas de limites au nombre de propositions de projets présentées par chaque pays, mais les gouvernements candidats sont invités à établir un ordre des priorités de leurs propositions.

Termes et conditions des prêts de l'ADFD :

- Les termes et conditions finaux du prêt seront établis par l'ADFD.
- La ratification de la convention du prêt sera effectuée en fonction des termes et conditions de l'accord de l'emprunt.
- Les prêts obtenus à travers la Facilité de Projets IRENA/ADFD doivent être utilisés pour des activités ou des actifs liés directement au projet proposé. Les prêts ne peuvent être utilisés pour financer aucune activité de pré-développement, telle que les études de faisabilité, d'impact environnemental ou socio-économique.
- L'implémentation du projet devra être effectuée en fonction des procédures d'offres et d'acquisition de l'ADFD conformément aux normes internationales.

PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROJETS

L'IRENA effectue son processus de sélection et de recommandation des projets à travers deux organismes. Le premier est le Comité Consultatif, nommé par l'Assemblée de l'IRENA avant chaque nouveau cycle de financement. Le second est une Équipe d'Experts, formée à partir d'une liste soumise au Comité Consultatif à chaque cycle par le Directeur-Général de l'IRENA, en tenant compte de la connaissance du Secrétariat de l'IRENA d'experts dans le domaine, ainsi que des recommandations de l'effectif de l'IRENA.

Le processus de sélection des projets - à la fois au cours de la première étape, avec les propositions du Résumé Exécutif du Projet, et plus tard, à l'étape de la Proposition Complète de Projet - implique deux niveaux de considération.

CONSIDÉRATIONS DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS

Les considérations de l'Équipe d'Experts impliquent la notation et les observations sur chaque projet en termes de:

- **la valeur technique**, y compris la conception appropriée, la capacité de gestion, les résultats du projet;
- **la viabilité commerciale**, y compris un plan d'affaires approprié, une faisabilité économique démontrée, et
- **les bénéfices socio- économiques et environnementaux**, y compris la contribution aux objectifs de développement, par exemple l'équité, la santé et l'autonomisation à base de genre.

Les projets retenus doivent, dans la mesure du possible, être:

- **transformatifs** (doivent avoir un impact positif significatif sur le plan énergétique, la société, l'environnement et/ou la situation de l'entreprise);
- **reproductibles/échelonnables** (montrer un modèle d'affaires efficace, efficient pour la technologie donnée qui peut être reproduit ou échelonné et /ou impliquer une approche solide et testée); et
- **novateurs** (par exemple, un modèle d'entreprise novateur qui est financièrement viable et techniquement solide).

Les projets doivent également:

- **Améliorer l'accès à l'énergie** (exprimé en nombre de personnes qui acquerront un nouveau accès à l'énergie propre, les nouvelles connexions au réseau ou aux mégawatts ajoutés à l'alimentation en énergie); et
- **Orienter les questions de sécurité énergétique** (exprimées selon la contribution du projet à la diversification de l'approvisionnement énergétique, aux économies des ressources énergétiques limitées, ou à la réduction des pannes du réseau et/ou au nombre de personnes ou de systèmes ayant une dépendance réduite sur la biomasse traditionnelle, le diesel, etc.).



CONSIDÉRATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF

Le deuxième niveau de considération concerne le Comité Consultatif, qui sélectionne et recommande des projets en fonction de leur importance stratégique en termes de priorités nationales et de l'impact prévu, ainsi que sur la base des notations, du classement, de la présélection et des commentaires de l'Équipe d'Experts.

Les considérations stratégiques du Comité Consultatif incluent:

- **la répartition géographique**, afin de s'assurer que les projets sélectionnés représentent les différentes régions;
- **la diversité des technologies**, telles que l'énergie solaire photovoltaïque (PV), l'énergie éolienne, l'énergie solaire photovoltaïque hybride, les mini-réseaux, les petites centrales hydroélectriques, la transformation à petite échelle des déchets en énergie, etc.; et
- **la cohérence avec les priorités du gouvernement**

DECISION FINALE DE L'ADFD

L'ADFD sélectionne les projets à être financés à partir de la liste de recommandation reçue de l'IRENA.

Après cela, les termes et conditions de prêts de l'ADFD sont appliqués.

Cycle de sélection des projets



Une durée approximative est donnée pour chaque étape, ce qui permet les ajustements de temps requis.

Considérations d'évaluation de l'IRENA



Évaluation et sélection de l'Équipe d'Experts					Sélection et recommandations de l'Équipe d'Experts
Valeur attribuée	Technique (40%)	Commerciale (30%)	Socio-économique et environnementale (30%)	Potentiel total	
Résumé Exécutif du Projet	<ul style="list-style-type: none"> Résumé du marché Spécifications techniques Résumé administratif 	<ul style="list-style-type: none"> Coût du projet Sources de revenus Modèle d'affaires 	<ul style="list-style-type: none"> Bénéfices sociaux-économiques et environnementaux Engagement des parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> Transformatif Reproductible / échalonnable Novateur Améliore l'accès à l'énergie Contribue à la sécurité énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> Répartition géographique Diversité des technologies Cohérence avec les priorités du gouvernement
Proposition du projet complet (si figurant dans la sélection restreinte)	<ul style="list-style-type: none"> Conception et rendement détaillés du projet Plan d'implémentation et arrangements opérationnels Mesures d'atténuation des risques 	<ul style="list-style-type: none"> Modèle financier complet Arrangements de financement conjoint 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'emplois Production de revenus pour la communauté Bénéfices environnementaux Impact sur la santé, l'éducation et l'autonomisation relative aux genres 		

- **Exigence de garantie du gouvernement:** Les candidats sont encouragés à prendre contact avec leurs gouvernements respectifs sur cette exigence de l'ADFD dans les premiers stades du processus de candidature. Pour plus de détails, prière de consulter la section « Financement fourni par l'ADFD» de cette publication ou le site web.
- **Faisabilité économique:** Les projets doivent démontrer une faisabilité financière et économique. Une preuve de faisabilité sera demandée à l'étape de la proposition de projet complet.

Présentation des candidatures de projets

Des détails sur les procédures de candidature sont disponibles sur le site web suivant: www.irena.org/adfd.

Les candidats potentiels peuvent s'enregistrer pour recevoir des alertes de notification concernant les dates d'ouverture et les délais des cycles de financement. Lorsqu'un nouveau cycle de financement est ouvert, le coordinateur du projet peut commencer le processus de candidature comme suit:

- Enregistrement
- Formulaire de candidature du résumé exécutif du projet

N.B.: Le résumé exécutif du projet doit être complété hors ligne, puis téléchargé à l'interface. Les candidats doivent suivre les instructions en ligne pour télécharger le formulaire dans le système.

- Si le résumé exécutif du projet est présélectionné, le candidat est contacté pour soumettre une proposition de projet complète.
- Des formulaires de résumé exécutif du projet et de la proposition complète de projet sont disponibles sur le site web.

Toutes les demandes doivent être présentées en anglais. Si cela pose un défi significatif, les candidats doivent contacter la Facilité de Projets IRENA/ADFD (adfd@irena.org) trois semaines au moins avant la date limite de candidature pour chaque cycle.

Toute modification du processus de candidature et toute information supplémentaire visant à aider les candidats seront mis en évidence sur la page de la Facilité de Projets IRENA/ADFD (www.irena.org/adfd). Les candidats sont donc invités à consulter le site web avant la candidature.

N.B.: Les coûts découlant du processus de candidature sont à la charge du candidat.

Tous les candidats non sélectionnés pour financement peuvent présenter une nouvelle demande dans les cycles suivants, en utilisant les Directives pour les candidats mises à jour.

Contact

Toutes questions et commentaires peuvent être envoyés à l'adresse suivante: adfd@irena.org.
(à l'attention de: Seleha Lockwood, Officier de Programme à l'IRENA)

L'IRENA prépare ces Directives pour les candidats en collaboration étroite avec l'ADFD, le Comité Consultatif IRENA/ADFD et l'Équipe d'Experts lors de chaque cycle de financement.

IRENA
P.O.Box 236, Abu Dhabi
Émirats Arabes Unis
www.irena.org
Copyright © IRENA janvier 2015